Formulaires et dépôt

Certificat d'Urbanisme

- simple information / opérationnel (Cerfa 13410)

Déclaration Préalable

- constructions et travaux non soumis à permis de construi
- installations et aménagements non soumis à permis d'am

Modificatif

- modifications mineures apportées à une Déclaration Préalable ou un Permis de Construire ou d'Aménager en cours de validité avant le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (Cerfa 16700)

DOC

- Déclaration d'Ouverture de Chantier (Cerfa 13407)

DAACT

- Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité d

Votre dossier devra comporter au minimum un plan de situation (vue large permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune).

Si vous souhaitez valider votre projet avant dépôt d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire, vous pouvez déposer un Certificat d'Urbanisme opérationnel vous permettant de savoir si celui-ci sera réalisable.

Les modes de dépôt acceptés :

- à l'accueil de votre mairie
- par voie postale
- via le guichet unique de Cap Atlantique

Les dossiers transmis par courriel, formulaire de contact ou clé USB sont refusés.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service urbanisme :

- 02 23 10 03 00
- urbanisme@penestin.fr

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00